

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDOS MARINS

Assemblée

Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/3/A/4/Corr.1
20 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Reprise de la troisième session
Kingston (Jamaïque)
18-29 août 1997

Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale
des fonds marins présenté en application de l'article 166,
paragraphe 4 de la Convention des Nations Unies sur le
droit de la mer

Rectificatif

1. Après le paragraphe 13, insérer un nouveau paragraphe ainsi libellé:

13 bis À la 7^e séance de sa première session, le 27 février 1995, l'Assemblée a élu par acclamation M. Hasjim Djalal (Indonésie) son premier Président. M. Djalal a exercé les fonctions de président jusqu'à la fin de la deuxième session de l'Autorité. M. S. Amos Wako (Kenya) a été élu Président de l'Assemblée pour la troisième session.

2. À la fin du paragraphe 14, insérer le texte suivant:

Les membres du Conseil pour 1997 sont les suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Namibie, Nigéria, Oman, Paraguay, Philippines, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Zambie.
